

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 404

présenté par

M. Lefèvre, Mme Olivia Grégoire, M. Kasbarian, Mme Lebec, Mme Vidal, Mme Brulebois,
M. Sertin, M. Ledoux, M. Sitzenstuhl, M. Labaronne, M. Marion, Mme Vignon et M. Fait

ARTICLE 6

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que la France est le 4e pays développé où le coût du travail est le plus élevé selon l'INSEE et le second à prélever le plus de cotisations patronales, l'augmentation du coût du travail n'est pas une bonne option pour notre pays.

Depuis 2017, plus de 2,5 millions d'emplois ont été créés, générant plus de 100 milliards d'euros de recettes fiscales et sociales, soit bien plus que l'augmentation du coût des allègements généraux sur la période.

La disposition présentée à l'article 6 risque par conséquent de détruire un nombre substantiel d'emplois. C'est pourquoi cet amendement vise à supprimer cet article.